
Cinquante-sixième session ordinaire

Séance plénière

Compte rendu de la troisième séance

Tenue au Siège, à Vienne, le mardi 18 septembre 2012, à 10 h 05.

Président : M. BARROS OREIRO (Uruguay)

Puis : M. BERDENNIKOV (Fédération de Russie)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
7	Discussion générale et Rapport annuel pour 2011 (<i>suite</i>)	1–147
	Déclarations des délégués suivants :	
	Niger	1–10
	République de Corée	11–19
	Arménie	20–30
	République-Unie de Tanzanie	31–38
	Allemagne	39–53
	Soudan	54–67
	Botswana	68–74
	Lituanie	75–88
	Biélorus	89–96
	Slovaquie	97–105

¹ GC(56)/19.

Sommaire (suite)

	Paragraphes
République tchèque	106–112
Bangladesh	113-120
Brésil	121–130
Nigeria	131–147

Liste des abréviations :

ABACC	Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
Conférence d'examen du TNP	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Convention commune	Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
ECAS	Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties
EU3+3	Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
GIF	Forum international Génération IV
imPACT	missions intégrées du PACT
INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
INSSP	plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire
IPPAS	Service consultatif international sur la protection physique
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
PACT	Programme d'action en faveur de la thérapie anticancer

Liste des abréviations (suite) :

PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
PCN	Programme-cadre national
PMA	Pays les moins avancés
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (pour l'Asie et le Pacifique)
R-D	recherche-développement
RPDC	République populaire démocratique de Corée
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TIS	technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Traité de Tlatelolco	Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
UFE	uranium faiblement enrichi

7. Discussion générale et Rapport annuel pour 2011 (suite) (GC(56)/2 et Supplément)

1. M. SANDA (Niger) dit que son pays produit de l'uranium depuis 1970 et en est désormais le deuxième producteur mondial. Étant donné le caractère stratégique de ce minerai, le Niger est conscient du fait qu'un tel statut appelle des responsabilités accrues et la nécessité d'une coopération renforcée. Il entend donc travailler dans la transparence, en synergie totale avec l'Agence et la communauté internationale, pour veiller à ce que l'énergie nucléaire reste l'un des principaux facteurs de l'avènement d'un monde libre de toute menace.

2. Le Niger est fermement attaché au plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et aux objectifs de l'Agence dans les domaines de la sûreté, de la sécurité, des garanties nucléaires et de la radioprotection et, à cet égard, il a établi le Centre national de radioprotection plusieurs années auparavant. M. Sanda note les perspectives internationales de développement de l'énergie nucléaire malgré l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima.

3. Tout au long de sa longue histoire de coopération avec l'Agence, le Niger a acquis une expérience pratique qui lui a permis de faire des progrès notables vers la réalisation des objectifs nationaux et internationaux concernant la non-prolifération, la sûreté et la sécurité nucléaires, et la radioprotection. À cet égard, le gouvernement a ratifié les principaux instruments juridiques.

4. Niger wished to take advantage of the many opportunities offered by peaceful nuclear Le Niger aimerait profiter des nombreuses opportunités offertes par les applications nucléaires pacifiques pour promouvoir son développement grâce à la lutte contre la pauvreté, la recherche de solutions aux problèmes liés à l'énergie et à la santé, et la lutte contre l'insécurité alimentaire, en particulier grâce à l'initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens ». Ces objectifs cadrent parfaitement avec ceux du plan de développement économique et social élaboré par le gouvernement pour atteindre les OMD. La création, au sein du cabinet du Président, d'une unité à laquelle participent toutes les parties prenantes pertinentes, montre bien l'appui du Niger aux applications nucléaires. Ses buts sont, entre autres, de mieux comprendre les problèmes de ce secteur, de proposer des solutions à ceux-ci, et de veiller à ce que le Niger joue son rôle et bénéficie de manière optimale de sa participation aux structures internationales.

5. La mise en œuvre du PCN du Niger pour 2010-2015 est en cours, et des résultats positifs sont en train d'être enregistrés. Ce PCN est centré sur les secteurs suivants : extraction de minerais, sûreté nucléaire, sécurité et garanties, santé humaine, agriculture et ressources animales, développement énergétique durable, gestion des ressources en eau, et mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires.

6. Le gouvernement nigérien collabore avec le PACT et d'autres partenaires du développement tels que l'Organisation de la coopération islamique et la Banque islamique de développement pour mettre en œuvre son programme national de prévention du cancer. Un centre de traitement du cancer doté de capacités techniques suffisantes et d'une unité de radiothérapie est sur le point d'être ouvert, et servira de centre de référence sous-régional pour le traitement exhaustif des patients. M. Sanda remercie l'Agence, le gouvernement italien, le PACT et la Principauté de Monaco pour leur contribution à la formation du personnel technique de ce centre. Compte tenu de la taille du pays et du nombre croissant de cas de cancer, il faudra un deuxième centre. Un projet soumis à cette fin par le biais du PACT est en train d'être examiné par la Banque islamique de développement.

7. Le Niger demande l'assistance de l'Agence pour lancer un programme électronucléaire en vue de répondre aux besoins en électricité du pays et de la sous-région. À cet égard, il appuie l'initiative de l'Agence visant à encourager les pays qui ont déjà maîtrisé la technologie pertinente à aider à son transfert et à la formation afin qu'un nombre accru de pays africains puissent ajouter l'électronucléaire à leur bouquet énergétique.

8. Avec une population active composée à plus de 80 % d'agriculteurs et d'éleveurs, le Niger attache beaucoup d'importance aux programmes de coopération de l'Agence, de la FAO et de la PATTEC visant à accroître la production agricole et animale. Il remercie le Japon de son assistance pour la réhabilitation des sites miniers, et les États-Unis d'Amérique de leur appui à travers l'Initiative sur les utilisations pacifiques. L'utilisation des techniques nucléaires dans les domaines de la lutte contre les insectes, de l'amélioration des variétés de cultures, de la nutrition, de la protection de l'environnement et de la conservation des aliments aidera à relever les défis liés à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Les techniques isotopiques sont utilisées pour étudier l'envasement du fleuve Niger – un phénomène en partie responsable des inondations qui ont fait de nombreux morts et détruit plusieurs installations hydro-agricoles au cours de l'année précédente.

9. Au plan international, le Niger accueille avec satisfaction les faits marquants survenus dans le domaine de l'utilisation de la TIS pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme – principale cause de décès dans les pays tropicaux. Il se réjouit de l'appui de l'Agence à la PATTEC et encourage tous les États Membres à mobiliser des ressources suffisantes pour appuyer la campagne de lutte contre le paludisme, la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase de l'Union africaine.

10. Le Niger apprécie l'assistance de l'Agence aux programmes régionaux et sous-régionaux et réaffirme son attachement sans réserve à l'AFRA, qui a été renouvelé peu auparavant pour cinq autres années.

11. M. CHO Yul-Rae (République de Corée) dit que l'année précédente, la communauté internationale a déployé des efforts méritoires pour trouver des moyens plus sûrs et plus durables d'assurer des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Malgré les préoccupations croissantes du public concernant la sûreté nucléaire depuis l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, l'énergie nucléaire reste l'option la plus viable et la plus pratique pour faire face à la hausse rapide de la demande énergétique, au changement climatique et à l'épuisement des combustibles fossiles, et la République de Corée salue donc tous les efforts faits par l'Agence et ses États Membres pour développer et améliorer son utilisation.

12. Tout au long des quatre décennies précédentes, l'énergie nucléaire a été l'une des principales formes d'énergie utilisées pour le développement de la République de Corée. Le pays possède 23 centrales nucléaires en exploitation, avec une puissance nucléaire assurant 30 % de la production totale d'électricité. Le gouvernement n'épargne aucun effort ni aucune ressource pour soutenir les activités de R-D et faire en sorte que l'électronucléaire reste une source d'énergie durable. Ses efforts ont payé en juillet 2012, lorsque le pays a obtenu l'approbation du modèle standard de réacteur avancé modulaire intégré (SMART). La République de Corée espère qu'on pourra utiliser ce modèle plus largement pour les réacteurs de faible et moyenne puissance, et qu'elle pourra mettre son expérience au service d'autres États Membres. En outre, elle est en train d'élaborer un cycle nucléaire fermé associant la technologie de pyrotraitement, qui permet de recycler et de réduire les déchets radioactifs, et celle des réacteurs à neutrons rapides refroidis au sodium. La République de Corée s'est aussi engagée dans la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire plus sûrs et plus innovants et a participé activement à des projets internationaux de recherche en collaboration comme le GIF et l'INPRO. Un plus grand nombre d'États Membres devraient envisager de se joindre à ces initiatives mondiales pour garantir un avenir prometteur à l'énergie nucléaire.

13. La technologie des rayonnements suscite un regain d'intérêt compte tenu de ses possibilités d'amélioration des conditions de vie des populations grâce à des progrès dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'industrie et de l'environnement. Le gouvernement de la République de Corée a lancé peu auparavant un plan quinquennal de promotion de cette technologie axé sur la recherche dans les domaines des radiopharmaceutiques, de la science neutronique, de la technologie de fusion nucléaire, des équipements de radiothérapie et de la production de radio-isotopes. En 2012, le pays a lancé un projet de construction d'un réacteur de recherche pour permettre un approvisionnement stable en isotopes médicaux. En outre, l'Institut de technologie avancée des rayonnements, qui est un centre collaborateur désigné de l'Agence, bénéficiera de l'assistance de la communauté internationale à travers ses programmes de recherche et de formation.

14. Le gouvernement et le secteur privé national participent au PACT et la République de Corée travaille avec un certain nombre de pays en développement de la région Asie-Pacifique pour introduire des technologies visant à améliorer le diagnostic et le traitement du cancer. En 2011, il a versé une contribution de 800 000 dollars É.-U. à l'Initiative sur les utilisations pacifiques et versera en outre 2,5 millions de dollars au cours des trois années suivantes.

15. L'accident de Fukushima a rappelé solennellement que la sûreté est et sera toujours une priorité et une prescription pour le développement durable de l'énergie nucléaire. Après cet accident, l'Agence a dirigé une coopération internationale destinée à améliorer la sûreté nucléaire, notamment par l'adoption du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, la création d'une équipe spéciale pour mettre en œuvre les éléments de ce plan, et la tenue de conférences internationales d'experts. Au lendemain de cet accident, la République de Corée a effectué des tests de résistance sur toutes ses centrales nucléaires en exploitation pour déterminer d'éventuelles vulnérabilités. Elle prend en outre des mesures de suivi en application des recommandations de la mission IRRS effectuée en juillet 2011. Pour renforcer encore le cadre national de sûreté, le gouvernement a créé en octobre 2011 une commission de la sûreté et de la sécurité nucléaires, en tant qu'organisme de réglementation indépendant faisant directement rapport au Président.

16. La République de Corée a contribué aux efforts mondiaux visant à renforcer la sécurité nucléaire en accueillant le Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul en mars 2012. Le Communiqué de Séoul, qui a été adopté par ce sommet, a établi des engagements et des visions pour prévenir le terrorisme nucléaire et radiologique et mis l'accent à maintes reprises sur le rôle central de l'Agence et la nécessité de renforcer encore ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire. La République de Corée a pris plusieurs engagements constructifs lors de ce sommet et a en outre lancé un projet pilote pour aider les pays en développement à mettre en place un système de traçage des matières radioactives. Elle a augmenté sa contribution financière au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'Agence à un million de dollars en 2012.

17. En ce qui concerne les garanties nucléaires, la République de Corée et l'Agence ont conclu en juin 2012 des arrangements destinés à renforcer la coopération concernant l'application des garanties intégrées, conformément à la stratégie à long terme de l'Agence.

18. M. CHO Yul-Rae exprime la préoccupation de son pays du fait que la RPDC, la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne continuent de ne pas respecter les obligations en matière de garanties. La mise en œuvre d'un programme nucléaire par la RPDC nuit au fondement du régime international de non-prolifération nucléaire et constitue une grave menace pour la paix et la stabilité en Asie du Nord-Est. La République de Corée a coopéré étroitement avec les autres participants aux pourparlers à six pour aboutir à un règlement pacifique de ce problème et a donc contribué à l'accord de février 2012 entre les États-Unis d'Amérique et la RPDC. Toutefois, en lançant un missile de longue portée le 13 avril 2012 en violation directe des résolutions 1718 (2006)

et 1874 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies, la RPDC a rapidement rompu cet accord. Elle doit savoir que la communauté internationale répondra de manière coordonnée et résolue à tout autre acte de provocation.

19. L'Agence, en tant qu'organisme chargé d'assurer la pleine application des garanties nucléaires, ne devrait pas tolérer que la RPDC continue de développer son programme nucléaire. À cet égard, la République de Corée espère que la Conférence générale adoptera à l'unanimité le projet de résolution sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la RPDC. Elle engage instamment celle-ci à abandonner complètement toutes les armes nucléaires et tous les programmes nucléaires existants de façon vérifiable et irréversible conformément à ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, et à respecter pleinement ses obligations au titre du TNP et des garanties de l'Agence. La République de Corée apprécie énormément les efforts de l'Agence dans le cadre de la question nucléaire de la RPDC et estime que l'Agence devrait jouer un rôle crucial dans la surveillance et la vérification de la situation.

20. M. MOVSISYAN (Arménie) dit que la coopération de son pays avec l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire se développe continuellement, et que l'Agence fournit un appui dans de nombreux domaines, notamment l'électronucléaire et la médecine nucléaire.

21. Les événements du monde moderne soulèvent des questions concernant les mesures supplémentaires à prendre pour renforcer la sûreté de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Arménie appuie donc le projet de résolution proposé par l'Union européenne sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité du système des garanties et l'application du modèle de protocole additionnel. Pour améliorer encore la sûreté des centrales nucléaires, elle appuie aussi la proposition d'États Membres d'amender la Convention sur la sûreté nucléaire ainsi que l'initiative de renforcer l'application de cette convention en amendant ses procédures et ses principes directeurs.

22. Le régime de non-prolifération, à l'instar de l'application des garanties TNP, revêt une grande importance pour la promotion du développement de l'énergie nucléaire, lequel peut être assuré grâce à des accords internationaux ou l'amélioration de la législation nationale. L'Arménie s'acquitte de ses obligations au titre de l'accord de garanties et du protocole additionnel et présente les rapports et les déclarations appropriés en temps voulu. Elle se félicite de l'assistance en cours du Département des garanties à cet égard. L'Arménie améliore continuellement sa législation nationale et a apporté les amendements appropriés à sa loi relative à l'utilisation sûre de l'énergie atomique à des fins pacifiques en ce qui concerne la comptabilisation et le contrôle des matières nucléaires. Elle a en outre pris les mesures nécessaires pour ratifier l'amendement à la CPPMN de 2005, un processus qui s'achèvera à brève échéance.

23. Le programme électronucléaire de l'Arménie occupe une place centrale dans sa stratégie énergétique nationale. Ce n'est qu'en intégrant l'électronucléaire dans son bouquet énergétique que le pays pourra maintenir un degré suffisant de sécurité et d'indépendance énergétiques. Des consultations publiques ont été organisées en 2011 sur un document d'évaluation des effets environnementaux d'une nouvelle tranche de centrale nucléaire. Une version de ce document incorporant les suggestions et les recommandations faites au cours de ces consultations a été soumise au Ministère de la protection de la nature. Celui-ci a réagi positivement à ce document et suggéré qu'il soit amendé selon que de besoin une fois que les plans techniques de construction de la nouvelle tranche seront élaborés. Le rapport public est librement accessible sur les sites web officiels du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles et du Ministère de la protection de la nature depuis 2010. Pendant cette période, aucune observation ni suggestion n'a été soumise par les pays voisins de l'Arménie sur l'impact environnemental de la construction d'une nouvelle tranche. Toutefois, certains utilisent diverses plateformes pour faire des déclarations politiques sur ce sujet. L'Arménie honore rigoureusement ses

obligations au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et toutes les étapes des travaux ont été exécutées en stricte conformité avec les procédures établies dans cette convention.

24. Avec l'assistance de l'Agence et d'experts internationaux, des travaux de grande ampleur ont été entrepris pour améliorer la sûreté sismique de la tranche existante de la centrale nucléaire de l'Arménie. Au cours de travaux de maintenance planifiée qui auront lieu en 2012, des structures de support seront installées pour accroître la résistance sismique des bâtiments et du matériel. La modélisation de divers types d'incidents et de situations d'urgence a montré que la centrale était conforme aux normes de conception pour la résistance sismique. L'Arménie apprécie l'assistance qu'elle a reçue du Département de la coopération technique pour l'examen de la version finale du rapport d'évaluation de la sûreté sismique et volcanique de la centrale en vue de la construction d'une nouvelle tranche. À la suite d'une mission effectuée à cette fin en septembre 2011, les experts de l'Agence ont noté l'excellente qualité du travail déjà accompli. L'Arménie a aussi conduit des tests de résistance de l'unité existante et présentera le rapport final à l'Union européenne début 2013.

25. Conformément à la recommandation de la mission OSART effectuée en 2011, le programme d'amélioration de la sûreté d'exploitation de la centrale nucléaire de l'Arménie a été réexaminé. La mise en œuvre des suggestions et des recommandations faites par cette mission a à présent commencé dans cette centrale. M. Movsisyan remercie le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires pour son assistance à cet égard et pour sa contribution à l'amélioration de la sûreté de conception de la centrale existante. Il remercie aussi les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la République tchèque, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Union européenne d'avoir aidé à améliorer la sûreté d'exploitation et de conception de cette centrale. En avril 2012, le gouvernement arménien a décidé de prolonger la vie utile de la tranche existante jusqu'à la mise en service de sa tranche de remplacement. Un programme sera élaboré à cette fin d'ici la fin de 2013.

26. Au cours du second semestre de 2012, il a été envisagé d'élaborer une stratégie de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé avec des experts de l'Union européenne. L'Arménie est aussi en train de prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

27. L'Arménie appuie l'initiative du Directeur général de publier les résultats des missions effectuées par l'Agence dans sa centrale nucléaire conformément au Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire adopté en 2011. Toutefois, malgré une telle ouverture, certains pays voisins continuent de l'accuser de dissimuler des informations concernant la sûreté de sa centrale nucléaire, bien qu'elle soit sous supervision permanente de l'État. Le Conseil présidentiel arménien pour la sûreté de l'énergie nucléaire, dont les membres sont des experts et des universitaires internationalement reconnus, a tenu sa treizième réunion en décembre 2011. En outre, l'Agence coordonne l'assistance internationale destinée à améliorer la sûreté de cette centrale. La cinquième réunion technique sur ce thème, qui a été tenue à Vienne en octobre 2011, a examiné le rôle que l'Arménie et les pays donateurs pourraient jouer dans l'amélioration de la sûreté de la tranche existante.

28. M. Movsisyan souligne la volonté de son pays de participer aux projets communs INPRO, en particulier ceux portant sur les problèmes de développement électronucléaire dans les petits pays et la conception des réacteurs de faible ou moyenne puissance. En tant que membre actif de l'INPRO, l'Arménie a suggéré l'élaboration d'un document technique sur l'introduction de l'électronucléaire dans les pays ayant de petits réseaux électriques. Ce document, qui sera publié à brève échéance, couvre les problèmes associés au combustible nucléaire usé, à la gestion des déchets radioactifs, à la puissance des tranches de centrale nucléaire et à la capacité des réseaux électriques. À cet égard,

M. Movsisyan remercie le Département de l'énergie nucléaire de son assistance aux États Membres en ce qui concerne le développement électronucléaire.

29. L'Arménie cherche à coopérer avec divers pays dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Des accords seront signés dans un avenir proche dans ce domaine avec la Slovaquie, le Bélarus, la Jordanie et les Emirats arabes unis. Un mémorandum d'accord sera aussi signé sur l'énergie, y compris l'énergie nucléaire, avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

30. Enfin, M. Movsisyan remercie le Directeur général pour sa visite officielle en Arménie, sa réunion avec des responsables arméniens et ses discussions sur le développement électronucléaire en Arménie.

31. M. MBARAWA (République-Unie de Tanzanie) se réjouit du message du Secrétaire général des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la formulation de stratégies appropriées pour le développement des applications pacifiques de la technologie nucléaire et la limitation, sinon l'élimination totale, de la prolifération des armes nucléaires.

32. Les États Membres de l'Agence ont besoin de coordonner leurs efforts pour améliorer les normes de sûreté nucléaire, renforcer les interventions en cas d'urgence radiologique, et garantir l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire pour le développement. La Tanzanie apprécie énormément le rôle du programme de coopération technique qui vise à garantir l'utilisation sûre des technologies nucléaires, et remercie l'Agence de son appui continu aux applications de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé humaine, de l'agriculture, du développement de l'élevage, de la gestion des ressources en eau, de l'industrie et de l'énergie, appui qui a sensiblement contribué à stimuler les activités économiques dans ces secteurs. Le programme de coopération technique en Tanzanie a toujours été centré sur les activités axées sur les utilisateurs finals ayant un impact socio-économique visible, conformément aux priorités gouvernementales. Les efforts déployés à cet égard seront renforcés à l'avenir, et le gouvernement entend élaborer une stratégie adéquate pour la mise en œuvre et la durabilité de toutes les activités nationales pertinentes.

33. La Tanzanie a aussi participé activement au programme régional de coopération, en fournissant des experts pour diverses missions régionales et des ressources pour accueillir des événements régionaux. En 2012, elle a accueilli huit événements régionaux dans les domaines suivants : sécurité nucléaire, sûreté des rayonnements, planification énergétique, processus faisant appel aux rayonnements, sûreté sanitaire des aliments, sûreté de l'extraction de l'uranium et conception de projets.

34. La Tanzanie apprécie l'engagement de longue date de l'Agence qui appuie son programme national de lutte contre le cancer, en particulier dans les domaines de la médecine nucléaire, de la radiothérapie et de la mise en valeur des ressources humaines. Cela l'a aidée à créer son deuxième centre anticancéreux, le centre médical de Bugando, allégeant ainsi le fardeau du seul centre anticancéreux du pays, l'institut du cancer d'Ocean Road. Cet établissement a aussi reçu de l'Agence un nouvel appareil de radiothérapie au cobalt 60, un appareil de curiethérapie au cobalt 60, un nouveau stimulateur de traitement et une caméra gamma à double tête. En outre, l'Agence a aidé la Tanzanie, non seulement à renforcer les capacités de ses ressources humaines par des programmes de formation, des bourses, des visites scientifiques et des programmes universitaires de formation en radiothérapie thérapeutique et en oncologie clinique, mais aussi à travers l'Université virtuelle de lutte contre le cancer. À ce jour, l'assistance de l'Agence a augmenté ses capacités de traitement d'environ 50 %, ce qui permet de traiter 4 000 patients par an. L'objectif est de poursuivre le partenariat avec l'Agence pour renforcer les centres de cancérothérapie existants et en établir de nouveaux dans les quatre régions du pays.

35. La Tanzanie lancera l'extraction d'uranium à brève échéance. Le gouvernement garantit le respect des mesures de sûreté pertinentes à tous les stades des travaux et continuera à rechercher l'assistance de l'Agence à cet égard. Il a promulgué une réglementation pour garantir la sûreté des pratiques et la protection du public et de l'environnement et est déterminé à créer les capacités nécessaires pour la mise en œuvre efficace des projets et à honorer ses obligations en vertu des accords et des conventions de l'Agence. La Tanzanie réaffirme aussi son attachement à la coopération régionale africaine dans le cadre de l'AFRA et engage instamment les autres États Membres à appuyer cette initiative.

36. Avec le succès de l'éradication de la peste bovine en mai 2007, le secteur de l'élevage contribue de plus en plus à l'amélioration des conditions de vie de la population et de l'économie tanzaniennes. L'Agence a, en collaboration avec la FAO, l'Union européenne et d'autres partenaires du développement, joué un rôle important dans ce succès, et a aussi participé aux efforts ayant trait au diagnostic et à la lutte contre d'autres maladies. Les services de R-D, de création de capacités et d'analyse fournis par les laboratoires des sciences et des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf au cours des 50 années précédentes ont été très utiles aux États Membres. La Tanzanie appuie les efforts de l'Agence visant à mettre ces laboratoires aux normes internationales les plus récentes au cours des années suivantes.

37. Le transfert de technologie à la Tanzanie au titre de son PCN s'est traduit par d'importants avantages. Toutefois, l'utilisation des techniques nucléaires a été entravée par le manque de personnel possédant les connaissances et les compétences requises dans les domaines de la santé, de l'agriculture, du développement de l'élevage, des applications industrielles, de l'énergie et de l'environnement. Pour remédier à cette situation, la Tanzanie essaiera d'adhérer au Réseau mondial d'évaluation de la sûreté afin de profiter du savoir-faire d'établissements d'autres pays.

38. M. Mbarawa réaffirme l'engagement du gouvernement tanzanien à honorer ses engagements et à appuyer les efforts de l'Agence visant à atteindre les objectifs qui lui sont assignés. À cet égard, la Tanzanie promet de verser intégralement sa part de l'objectif du FCT.

39. M^{me} HERKES (Allemagne) dit que suite à l'accident de Fukushima, son pays a réexaminé le rôle de l'énergie nucléaire dans sa stratégie politique nationale et abandonnera progressivement toute production d'électricité dans ses centrales nucléaires jusqu'à la fin de 2022. Cela constituera certes un énorme déficit au système national d'approvisionnement en énergie, mais l'Allemagne fait des progrès notables dans la recherche de solutions. Ses efforts visant à garantir des approvisionnements énergétiques abordables et fiables seront centrés sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'expansion du réseau et les technologies d'entreposage. Toutefois, la sûreté de la technologie nucléaire restera extrêmement importante. Au cours de la décennie suivante, il y aura encore de nombreuses centrales nucléaires en exploitation en Allemagne, sans parler de toutes les centrales existantes ou en construction dans les pays voisins. À l'avenir, le déclassement des installations nucléaires, l'entreposage provisoire et le stockage définitif des déchets radioactifs deviendront des questions de plus en plus importantes. L'Agence a un rôle central à jouer à cet égard, et l'Allemagne continuera de coopérer de manière constructive avec le Secrétariat et d'autres États Membres dans les instances pertinentes.

40. S'agissant du projet de budget ordinaire pour 2013, l'Allemagne est fermement convaincue que le financement doit être adéquat pour que l'Agence puisse s'acquitter efficacement de ses tâches. Dans le même temps, il faut aussi utiliser les ressources de manière efficiente, en mettant l'accent sur les priorités et les économies possibles. Les incertitudes de la situation financière mondiale actuelle, les fardeaux supplémentaires imposés au budget national et les mesures d'austérité en vigueur dans tous les domaines ont poussé l'Allemagne à exiger une politique de croissance nulle dans toutes les organisations internationales. Toutefois, elle reste prête à appuyer l'Agence là où surgissent des

besoins spécifiques. L'évaluation générale de l'Allemagne concernant le projet de budget est très positive, et elle se réjouit de l'attention accordée à l'établissement de priorités, à l'efficacité et à la gestion de la qualité. La croissance réelle nulle pour 2013 montre que l'environnement financier difficile a été pris en considération. En ce qui concerne les cycles budgétaires suivants, l'Allemagne, qui apprécie l'engagement de principe à poursuivre la politique de croissance nulle, accorde une grande importance aux mesures visant à améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficacité en termes de budget et de gestion, et se félicite des efforts continus déployés par le Directeur général à cet égard.

41. M^{me} Herkes souligne l'importance d'un régime de garanties efficace et efficient et rappelle que son pays finance l'un des plus anciens programmes nationaux d'appui sur les garanties de l'Agence. L'Allemagne estime que la combinaison d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel devrait être prise comme norme de vérification, et demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de conclure et de ratifier de tels instruments avec l'Agence. Dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, elle reste prête à appuyer des activités visant à universaliser le protocole additionnel.

42. L'application des garanties intégrées dans le cadre du protocole additionnel est non seulement efficace, mais aussi constitue un exemple d'efforts faits pour rationaliser les coûts et accroître l'efficacité dans l'intérêt du Secrétariat, des États Membres et du secteur privé. L'Allemagne souhaite voir d'autres initiatives novatrices du Secrétariat. Elle est favorable à une méthode de contrôle au niveau de l'État tenant compte à la fois de la situation technique et juridique et des structures institutionnelles dudit État.

43. L'Allemagne apprécie les efforts déployés par le Directeur général et l'équipe du plan d'action sur la sûreté nucléaire pour coordonner et promouvoir la mise en œuvre rapide et complète de ce plan. Celui-ci a lancé des processus d'examen à l'échelle à la fois internationale et nationale dans divers domaines et mérite d'être pleinement appuyé par les États Membres pour pouvoir continuer à améliorer le régime de sûreté nucléaire dans le monde. L'Allemagne fournira un appui supplémentaire pour les activités de sûreté nucléaire de l'Agence, en particulier dans les domaines de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence. Un système d'information contenant des données techniques sur les centrales nucléaires serait un outil particulièrement précieux pour améliorer la gestion des situations d'urgence. L'Allemagne est attachée à la collaboration internationale sur la recherche pour améliorer la sûreté des installations nucléaires.

44. Les participants au Sommet sur la sûreté nucléaire tenu en mars 2012 à Séoul ont convenu qu'il fallait faire plus pour prévenir la prolifération nucléaire et protéger les matières nucléaires et radioactives contre le vol, le sabotage, l'accès non autorisé et le transfert illégal. L'initiative de l'Allemagne d'établir des normes internationales pour la sécurité des sources hautement radioactives a bénéficié d'un large appui international.

45. Au cours des quatre années précédentes, l'Allemagne a fait d'importantes contributions à l'Agence pour la sécurité nucléaire, y compris cinq millions d'euros pour sécuriser des sources radioactives. À la suite d'une mission d'information conjointe organisée en mai 2012 en coopération avec le Bureau de la sécurité nucléaire de l'Agence, l'Allemagne est disposée à aider les autorités libyennes à renforcer la sécurité de leurs installations nucléaires et des sources hautement radioactives. En 2011, elle a promis 2,5 millions d'euros supplémentaires à l'ECAS, ce qui porte à 7,5 millions d'euros sa contribution totale à ce projet.

46. L'Allemagne apprécie énormément l'assistance fournie aux États Membres par le biais du programme de coopération technique de l'Agence, assistance qui permet des améliorations claires dans des domaines importants tels que la santé, en particulier le traitement du cancer, la gestion des

ressources en eau, l'agriculture et la protection de l'environnement. Elle continuera à faire tout son possible pour appuyer les efforts de l'Agence à cet égard.

47. En tant que membre fondateur de l'INPRO, l'Allemagne félicite encore une fois l'équipe de ce projet pour son travail. L'INPRO offre une plateforme extrêmement importante pour échanger des approches novatrices de l'infrastructure nucléaire en mettant l'accent sur l'importance de la planification stratégique à long terme et du dialogue mondial. L'Allemagne continuera à appuyer les efforts accomplis par l'INPRO pour garantir l'utilisation sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire.

48. En ce qui concerne les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, l'UFE est disponible sur la réserve d'Angarsk depuis février 2011, et la banque d'UFE de l'Agence est en cours d'établissement. C'est une tâche complexe, en particulier en ce qui concerne les coûts d'exploitation futurs et la nécessité de prévenir toute distorsion du fonctionnement approprié du marché du combustible nucléaire. Si un groupe d'États intéressés acceptent le projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement proposé par l'Allemagne, celle-ci reste prête à apporter son concours dans ce domaine et à faciliter la mise en œuvre dudit projet.

49. L'Allemagne est encouragée par les résultats de la première réunion du comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP de 2015. Le renforcement du régime du TNP et sa mise en œuvre – un processus dans lequel l'Agence joue un rôle central – sont des priorités pour l'Allemagne, mais il reste encore beaucoup à faire.

50. Des travaux importants sont en cours pour la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive. Le succès de cette conférence dépendra de l'impulsion de cette région elle-même. Il faudrait éviter toute action qui pourrait mettre en danger ce succès, comme la proposition d'une résolution de la Conférence générale singularisant Israël.

51. L'Allemagne se réjouit des dernières résolutions du Conseil sur la RPDC, la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne. Il est extrêmement préoccupant que l'Iran n'ait pris aucune mesure pour dissiper les sérieux doutes concernant le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Au contraire, en installant plus de centrifugeuses à Fordou et en augmentant ses activités d'enrichissement à 20 %, il a accru les préoccupations. Les questions ayant trait aux possibles dimensions militaires de son programme nucléaire restent sans réponse et le dernier rapport du Directeur général indique une fois encore que l'Agence n'est pas en mesure de vérifier l'absence d'activités non déclarées dans ce pays. Lors des réunions qu'il a tenues avec l'Iran à Bagdad et à Moscou, l'UE3 + 3 a soumis à ce pays une offre constructive et équilibrée pour une première série d'étapes de renforcement de la confiance. L'Allemagne appelle l'Iran à travailler sérieusement avec l'UE3+3 et à coopérer pleinement avec l'Agence conformément aux résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs la semaine précédente². Elle est en train d'étudier toutes les options pour une solution négociée de cette question mais si l'Iran continue à refuser de coopérer, elle est prête à accroître la pression : elle n'acceptera pas que l'Iran possède des armes nucléaires.

52. L'Allemagne reste aussi profondément préoccupée par le programme d'armes nucléaires actuel de la RPDC. Malheureusement, les événements survenus peu auparavant ont accru le doute quant à la question de savoir si ce pays est prêt à abandonner ledit programme. La réadmission des inspecteurs de l'Agence serait un signe positif. À cet égard, l'Allemagne appelle tous les États concernés à

² Cette résolution figure dans le document GOV/2012/50.

respecter strictement leurs obligations en vertu de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

53. Le Conseil a constaté en 2011 que la Syrie violait les obligations découlant de son accord de garanties. L'Allemagne engage instamment ce pays à respecter ses promesses et à coopérer pleinement avec l'Agence pour clarifier toutes les questions en suspens concernant son programme nucléaire.

54. M. HAMID (Soudan) souligne l'importance du rôle de l'Agence, non seulement dans la mise en œuvre du régime des garanties et la création de zones exemptes d'armes nucléaires, mais aussi dans les efforts visant à mettre les avantages des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à la disposition de tous les États Membres dans des domaines comme l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé, l'eau, l'environnement et la mise en valeur des ressources humaines. Le Soudan apprécie les activités de l'Agence visant à appuyer les projets de développement économique et social dans les pays en développement.

55. Le fait que des États Membres souhaitent vivement lancer des programmes électronucléaires malgré l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima montre qu'il n'y a pas d'alternative à l'utilisation de l'énergie nucléaire propre et sûre pour le développement économique, la protection de l'environnement et l'élimination de toutes les formes de pollutions dues aux autres sources d'énergie. Le gouvernement soudanais continue de mettre en œuvre son programme nucléaire national et attend avec intérêt le resserrement de la coopération avec l'Agence à cet égard.

56. Le Soudan se réjouit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et espère que la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire qui aura lieu au Japon constituera une autre étape vers le renforcement de la sûreté nucléaire, permettant à tous les participants de profiter des enseignements tirés dans ce domaine.

57. Le Soudan a l'intention d'adopter le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. En outre, le Ministère de la science et de la communication a décidé de séparer l'autorité chargée de la réglementation nucléaire et des activités ayant trait aux rayonnements des utilisateurs et des promoteurs de l'énergie nucléaire. Il a en outre créé un comité national qui a soumis un projet de loi sur l'énergie nucléaire au Bureau des affaires juridiques de l'Agence. Les observations reçues seront prises en compte dans ce projet de loi, qui sera alors soumis aux autorités compétentes pour promulgation, de préférence au plus tard à la fin 2012. Le Soudan aura alors terminé toutes les procédures juridiques et administratives ayant trait à la mise en place d'un organisme de réglementation indépendant.

58. En février 2012, le Soudan a, en coopération avec l'Agence, lancé un projet sur le recours à la TIS dans la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme. Il a obtenu un prêt de la Banque islamique de développement pour mettre en place l'infrastructure nécessaire et l'Agence offre des formations et fournit des compétences ainsi que certains des équipements nécessaires. Si ce projet est couronné de succès, il servira d'exemple pour d'autres régions cherchant à combattre cette maladie qui fait obstacle au développement économique dans de nombreux pays en développement.

59. En avril 2012, le Soudan a accueilli une mission imPACT qui a travaillé avec succès avec un groupe technique national et des spécialistes de la santé pertinents. Le rapport de cette mission a été étudié par des experts techniques soudanais et ses recommandations seront mises en œuvre conformément à un calendrier établi. Le Soudan a aussi participé à une réunion tenue à Jeddah en septembre 2012 entre l'Agence et la Banque islamique de développement sur la fourniture d'une assistance à des pays africains dans la mise en place de capacités de traitement du cancer.

60. Dans le cadre de son projet visant à accroître la productivité des cultures à l'aide de techniques nucléaires, le Soudan a produit deux types de tomates génétiquement améliorées pour lesquelles les

autorités compétentes ont décidé de passer de la phase expérimentale à la phase agricole. Des serres ont en outre été construites pour la production de variétés améliorées de maïs et de blé résistantes à la sécheresse et aux températures élevées.

61. En ce qui concerne le cycle de coopération technique 2014-2015, le Soudan s'est concentré sur les cinq principaux domaines suivants : énergie nucléaire, santé humaine, agriculture, ressources en eau et protection radiologique. Un projet vise à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie en augmentant la productivité des cultures grâce au perfectionnement des techniques agricoles et de la gestion des cultures, tandis qu'un autre vise à promouvoir la sécurité alimentaire en améliorant la productivité des ressources animales. Il y a aussi un projet destiné à renforcer et à développer les services de radiothérapie et la médecine nucléaire ainsi qu'à promouvoir la maintenance régulière des équipements, et un autre visant à réduire les risques sanitaires et environnementaux en prévenant la pollution des eaux souterraines.

62. La préparation du PCN du Soudan pour 2014-2019 a été coordonnée entre les autorités chargées des priorités de développement durable du pays, y compris le Ministère de la santé, le Ministère des ressources animales, les ministères responsables de l'électricité et des ressources en eau et divers centres et établissements spécialisés. Le PNUD a aussi apporté son concours pour la mise à jour de ce document.

63. Le Soudan joue un rôle actif dans la planification et la mise en œuvre des projets AFRA, ce qui s'est révélé extrêmement utile. Il a accueilli une manifestation régionale sous les auspices de l'AFRA et en accueillera d'autres avant la fin de l'année. Il a en outre reçu un certain nombre de visites d'experts dans le cadre de projets AFRA.

64. Le Soudan accueillera la 11^e Conférence arabe sur les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques en décembre 2012. M. Hamid invite le Directeur général à assister à cette conférence au cours de laquelle des questions scientifiques extrêmement importantes seront examinées.

65. Le Soudan respecte pleinement ses obligations en vertu des instruments internationaux pertinents qu'il a ratifiés et demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de les ratifier le plus rapidement possible afin de créer un climat propice à la paix et au développement durable. Il appuie l'examen par l'Agence des instruments dont elle est dépositaire et exhorte à poursuivre ces activités dans le futur. Le comité soudanais qui a étudié les instruments juridiques visant à coordonner les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a déposé un rapport qui est actuellement en train d'être examiné par les autorités compétentes.

66. Conscients du risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, presque tous les États de la région ont accédé au TNP et démontré leur détermination à prendre des mesures pratiques en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. L'exception est Israël, qui continue de défier la communauté internationale en refusant d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence, et en rejetant toutes les initiatives internationales à cet égard. Sa conduite empêche la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et le Soudan appelle donc à des mesures pour obliger Israël à adhérer au TNP et à soumettre toutes ses activités nucléaires à la vérification de l'Agence comme demandé dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. M. Hamid souligne la nécessité de maintenir la question de la capacité nucléaire israélienne à l'ordre du jour de la Conférence générale, étant donné que l'Agence est l'organisme technique chargé de la vérification nucléaire.

67. Il a été décidé d'organiser en 2012 une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Soudan espère que toutes les parties concernées assisteront à cette conférence. L'Agence a été chargée

de préparer les documents de référence pour cette réunion. Le Soudan se réjouit de l'organisation par l'Agence d'un forum à cet égard en novembre 2011, et espère que le résultat des délibérations contribuera au succès de la conférence de 2012. Les efforts internationaux en cours visant à créer une telle zone au Moyen-Orient semblent manquer de la conviction nécessaire, et le Soudan engage donc instamment les organismes internationaux pertinents à prendre sans délai des mesures sérieuses en vue de la réalisation de cet objectif et du succès de cette conférence. Ce succès renforcera le régime de non-prolifération et contribuera ainsi à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

68. M. SWARTZ (Botswana) appuie les efforts inlassables déployés par le Directeur général et ses collaborateurs pour faire en sorte que la technologie nucléaire soit utilisée à des fins pacifiques. Cette technologie continue de jouer un rôle central en améliorant les conditions de vie des moins privilégiés à travers le monde, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de la santé.

69. Le Botswana a signé un certain nombre d'instruments de l'Agence. Juste au cours de l'année précédente, il a adhéré à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, accepté un INSSP et déposé un instrument d'acceptation de la quatrième prorogation de l'AFRA. Il a en outre soumis cinq concepts de projet pour le cycle de coopération technique 2014-2015 dans le cadre de son PCN pour 2011-2016.

70. M. Swartz remercie l'Agence non seulement pour son programme de coopération technique et les projets en cours d'exécution dans l'intérêt des populations du Botswana, mais aussi pour les relations chaleureuses et cordiales entre elle et son pays. Une telle coopération devrait être poursuivie et renforcée, car le Botswana a absolument besoin d'appui et d'assistance pour l'acquisition, l'adoption, l'adaptation et l'utilisation des technologies nucléaires appropriées pour promouvoir le développement économique, réduire la pauvreté et accroître ses chances de réaliser les OMD et sa vision nationale.

71. Le Botswana participe à l'AFRA, ce qui lui procure d'énormes avantages, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'extraction d'uranium, et de la gestion des déchets. M. Swartz remercie l'Agence de son appui généreux à cet égard et le Comité de gestion sur le terrain de l'AFRA pour son dévouement à la mise en œuvre du programme. Les succès enregistrés et la contribution apportée dans le cadre de la réduction de la pauvreté à travers les projets nationaux et régionaux de l'Agence et les projets AFRA mis en œuvre au Botswana ont permis à la population de connaître beaucoup plus largement les avantages de l'utilisation des technologies nucléaires.

72. Le Botswana a honoré ses obligations en contribuant au FCT et en accueillant des activités de l'Agence. Il a accueilli deux cours et un atelier en 2012, et continuera à appuyer les activités de l'Agence au plan tant régional qu'international. En tant que pilier de l'avancement de la technologie nucléaire dans la région Afrique, l'AFRA a besoin d'être pleinement financé. M. Swartz exhorte donc les États Membres et leurs donateurs à verser leurs contributions régulières, comme l'a fait son pays.

73. Le Botswana apprécie énormément l'attention croissante accordée par l'Agence à la thérapie dans les pays en développement, en particulier à travers le PACT, qui cherche à accroître la capacité de l'Agence d'aider les États Membres à améliorer le traitement et les soins anticancéreux. Il suit ce programme avec un vif d'intérêt et se réjouit à la perspective d'accueillir une mission IMPACT en 2013.

74. Le Botswana croit aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique pour l'humanité tout entière et défend les principes énoncés dans les accords de garanties TNP et les protocoles additionnels. Il encourage donc tous les États Membres à adhérer aux dispositions contenues dans ces instruments. M. Swartz note le rôle important joué par l'Agence en développant et en facilitant la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le système des garanties permet aux États de

démontrer leur attachement à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de renforcer davantage la confiance dans la nature pacifique de leurs activités nucléaires, pour faire de la possibilité d'une sécurité et d'une sûreté futures une réalité.

75. M. VAIČIŪNAS (Lituanie) dit que l'accident de Fukushima a changé les priorités politiques mondiales, et obligé à accorder une attention beaucoup plus importante à la sûreté et à la sécurité nucléaires. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour accroître la sûreté nucléaire dans le monde.

76. L'énergie nucléaire est un élément important du bouquet énergétique de la Lituanie mais elle doit être développée en fonction des normes internationales les plus strictes, étant donné que les accidents nucléaires ont des conséquences transfrontières. L'Union européenne a effectué des évaluations exhaustives et transparentes des risques et de la sûreté des centrales nucléaires de tous ses membres. En outre, sept pays voisins de l'Union européenne ont accepté volontairement de participer au processus des tests de résistance, même si tous n'y ont pas pleinement coopéré à ce jour.

77. L'Agence a un rôle crucial à jouer dans le renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires. Le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire définit un certain nombre de mesures destinées à améliorer la sûreté nucléaire dans le monde. La Lituanie se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan d'action, avec les mesures prises pour évaluer la sûreté nucléaire, renforcer l'efficacité des missions d'examen par des pairs de l'Agence, consolider les organismes de réglementation et examiner les normes de sûreté de l'Agence et le cadre international de préparation des interventions d'urgence.

78. La Lituanie encourage tous les États Membres à effectuer des évaluations exhaustives de la sûreté de leurs centrales nucléaires existantes et de celles en construction ou en projet. Elle les invite instamment à recourir régulièrement aux missions d'examen par des pairs et de suivi de l'Agence sur l'efficacité de la réglementation, la sûreté d'exploitation, les sites, la sûreté de conception et la préparation des interventions d'urgence. Ce serait avantageux pour tous si les résultats des missions de l'Agence étaient publiquement disponibles.

79. Les normes internationales de sûreté et de sécurité nucléaires devraient être universelles et appliquées sans réserve. La Lituanie accueille avec satisfaction le fait que les normes de sûreté de l'Agence sont en cours d'examen, et souligne que les pays devraient incorporer les normes internationales de sûreté dans leur législation nationale pour rendre celle-ci juridiquement contraignante. Chaque État a le droit de développer l'énergie nucléaire, mais ce droit entraîne des obligations. Toute décision nationale à cet égard devrait tenir compte des implications possibles pour la région, en particulier pour les voisins proches. La sûreté et la sécurité nucléaires demandent du temps et sont onéreuses, mais les erreurs coûtent trop cher pour qu'on puisse se les permettre. L'infrastructure nucléaire, y compris les ressources humaines, devraient être soumises à des évaluations exhaustives, notamment grâce à des missions de l'Agence.

80. Le projet de centrale nucléaire de Visaginas de la Lituanie progresse bien, et cette centrale est destinée à fournir de l'énergie à tous les pays baltes. Un investisseur stratégique a été choisi et il a été décidé d'utiliser la technologie du réacteur avancé à eau bouillante. La Commission européenne a conclu que ce projet était conforme au Traité Euratom et aidera à assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie dans la région de la Baltique et à intégrer les États baltes au marché européen de l'énergie. Elle a en outre souligné que la centrale nucléaire de Visaginas devait être conforme aux principes fondamentaux de sûreté énoncés dans la directive sur la sûreté nucléaire de l'Union européenne, et s'est réjouie de l'engagement de la Lituanie à effectuer des tests de résistance dans le cadre du processus d'autorisation. En juin 2012, le parlement lituanien a approuvé un certain nombre de lois destinées à créer un environnement d'investissement favorable et à faciliter la création

d'une société qui exploitera la centrale dans le futur, et la signature d'accords de projets. Tous les principaux préparatifs techniques pour le projet, notamment une évaluation de l'impact environnemental, une étude du transport, la planification territoriale et une évaluation du site conformément aux prescriptions de sûreté de l'Agence, ont été achevés. Les missions de l'Agence sur l'évaluation de l'impact environnemental et du site ont fourni des informations en retour positives et précieuses. La Lituanie se réjouit de l'appui exhaustif et compétent fourni par l'Agence, en particulier dans l'amélioration de ses capacités techniques et organisationnelles, pour la préparation du processus d'autorisation et de la construction de la centrale nucléaire de Visaginas.

81. À la suite de l'accident de Fukushima, la Lituanie a pris des mesures pour renforcer son régime juridique concernant la préparation et la conduite d'interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique. Les normes de protection du public lors de ce genre d'événement et un plan de protection des résidents en cas d'accident nucléaire ont été approuvés, compte tenu des recommandations de l'Agence.

82. En 2012, la Lituanie a actualisé le plan final de déclassé pour la centrale nucléaire d'Ignalina dont l'exploitation commerciale s'est achevée en 2009. Dans le cadre de ce plan, toutes les installations et l'infrastructure d'appui du déclassé seront construites d'ici 2018, le déchargement du combustible des deux tranches sera achevé à l'horizon 2019, et le déclassé de la centrale sera terminé au plus tard en 2029, si les ressources financières sont disponibles. Le déchargement du combustible du réacteur de la première tranche est déjà achevé et celui de la deuxième tranche est en cours. Toutes les activités de déclassé sont menées conformément aux projets et programmes arrêtés avec l'autorité de réglementation nucléaire et toutes les mesures techniques et administratives nécessaires ont été prises pour assurer la sûreté de ces travaux. Étant donné qu'il y a encore du combustible nucléaire usé sur le site, des tests de résistance européens ont été conduits sur les deux tranches mises à l'arrêt, l'installation d'entreposage du combustible usé existante et la nouvelle installation d'entreposage en construction. Les résultats de ces tests ont révélé que le niveau de préparation était suffisant pour les urgences et que la conception de la centrale protégeait adéquatement contre les événements externes.

83. La Lituanie continue d'œuvrer pour améliorer l'infrastructure de protection radiologique afin d'optimiser la protection du public et de réduire au minimum les expositions médicales. Des niveaux nationaux de référence diagnostique ont été établis pour la radiographie, la fluoroscopie, la mammographie et la tomodensitométrie, mais les préoccupations du public demeurent. La Lituanie espère coopérer avec l'Agence pour optimiser et introduire de nouvelles techniques médicales.

84. Tout en effectuant des tests de résistance, l'Union européenne évalue la sécurité nucléaire des centrales nucléaires dans ses pays membres. Elle a déterminé 32 bonnes pratiques que la Lituanie s'emploie à appliquer dans le cadre de son régime national de sécurité nucléaire.

85. Les prescriptions juridiques de la Lituanie concernant la protection physique des installations et des matières nucléaires ont été examinées et amendées en tenant compte de l'amendement à la CPPMN et des recommandations correspondantes de l'Agence.

86. En avril 2012, la Lituanie a établi un centre d'excellence en matière de sécurité nucléaire dont le but principal est d'organiser des formations, des ateliers spécialisés et des exercices de simulation en sécurité nucléaire, couvrant notamment des mesures de lutte contre la contrebande nucléaire. Ce centre fait partie du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire de l'Agence.

87. M. Vaičiūnas réaffirme l'appui total de son pays au travail de la base de données sur le trafic illicite. La collecte, l'évaluation, l'utilisation et la diffusion de l'information dans ce domaine aident à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde et à prévenir le terrorisme nucléaire et radiologique.

88. Depuis que la Lituanie a adhéré à l'Agence, la coopération technique a joué un rôle clé en améliorant son infrastructure dans le domaine de l'énergie nucléaire. En coopération avec l'Agence, la Lituanie est en train d'exécuter six projets nationaux dans les domaines suivants : santé humaine, gestion des déchets radioactifs, développement de l'énergie nucléaire, création de capacités institutionnelles et radioprotection. Elle est en train de finaliser son PCN pour 2012-2017 qui sera signé à brève échéance.

M. Berdennikov (Fédération de Russie), Vice-président, prend la présidence.

89. M. MIKHADYUK (Biélarus) dit que, au vu de l'intérêt croissant que suscitent pour le développement sûr de l'électronucléaire les applications nucléaires pour le développement socio-économique et l'endigement de la prolifération et du terrorisme nucléaires chez les États Membres, l'Agence joue un rôle particulièrement important en tant qu'organisme international ayant le plus de pouvoir dans ces domaines. Dans le même temps, sa capacité de s'acquitter de ses fonctions statutaires dépend largement de l'engagement des États Membres.

90. Pour accroître la confiance dans l'électronucléaire, les États doivent respecter scrupuleusement les normes de sûreté nucléaire et faire preuve d'ouverture et de la volonté de coopérer avec toutes les parties prenantes. La sûreté nucléaire relève de la responsabilité des États mais l'Agence doit jouer un rôle central en coordonnant la coopération internationale nécessaire. Le Biélarus note que le Secrétariat travaille activement avec les États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, qui constitue une base prometteuse pour le renforcement du régime mondial de sûreté nucléaire. À cet égard, M. Mikhadyuk souligne l'importance de l'application universelle et de l'amélioration en cours des instruments juridiques internationaux tels que la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire. Le Biélarus appuie l'initiative de la Fédération de Russie d'améliorer l'application de ces conventions en introduisant des amendements basés sur les enseignements tirés de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

91. À la lumière de la forte demande d'énergie dans le pays, du manque de ressources locales, avec comme conséquence la dépendance vis-à-vis de fournisseurs étrangers, ainsi que de l'instabilité des marchés mondiaux, le gouvernement biélarusse a décidé de construire une centrale nucléaire. Il travaille étroitement avec le fournisseur, la Fédération de Russie, et un contrat a été signé en juillet 2012 pour la construction de cette centrale. Les préparatifs sont en cours sur le site. Le programme électronucléaire du pays est exécuté en stricte conformité avec les normes et les recommandations de l'Agence, et avec une assistance consultative et l'aide d'experts, notamment diverses missions de l'Agence. Une mission INIR effectuée en juin 2012 a avancé diverses propositions et recommandations en ce qui concerne la mise en place de l'infrastructure. Elle a en outre déterminé de bonnes pratiques qui seront recommandées à d'autres États qui planifient la construction d'une centrale nucléaire et a conclu que le pays faisait des progrès notables vers l'introduction de l'électronucléaire. Le Biélarus sera guidé par les constatations de cette mission dans ses travaux en cours. Dans la mise en œuvre de son programme nucléaire, il respecte pleinement ses obligations découlant des conventions et accords internationaux. M. Mikhadyuk remercie le Directeur général pour sa visite d'avril 2012 au Biélarus, visite qui a donné une nouvelle impulsion à la coopération avec l'Agence.

92. S'agissant de son programme de coopération technique, le PCN du Biélarus pour 2008-2013 met l'accent sur le développement de son infrastructure électronucléaire, l'utilisation des technologies nucléaires dans le domaine des soins de santé, et la réhabilitation des zones touchées par l'accident de Tchernobyl. Le Biélarus note avec satisfaction d'une part le succès de la mise en œuvre de projets nationaux sur la formation de personnel pour un programme électronucléaire et sur le renforcement de son organisme de réglementation, d'autre part l'achèvement avec succès du projet sur l'amélioration

des services médicaux dans les territoires touchés par cet accident avec l'introduction d'un accélérateur linéaire monomode. Le renforcement de la coopération avec l'Agence sur la remédiation des terres contaminées s'intégrera bien dans la stratégie des Nations Unies sur Tchernobyl, qui envisage la transition des régions affectées vers un développement socio-économique durable. À cet égard, M. Mikhadyuk espère qu'on continuera d'inclure dans la résolution de la Conférence générale sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence des dispositions relatives à la fourniture d'assistance par celle-ci aux pays les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl.

93. Le Bélarus démontre son appui au programme de coopération technique en versant intégralement ses contributions en temps voulu, et a promis de verser en totalité sa part pour 2013.

94. Avec l'assistance de l'Agence, un plan d'action intégré est en train d'être mis en œuvre dans le pays pour renforcer la sécurité nucléaire et la protection physique des matières nucléaires à l'échelle nationale et régionale. En outre, le Bélarus accueillera une mission IPPAS en 2013.

95. Étant donné l'importance du rôle joué par l'Agence en coordonnant les efforts mondiaux de renforcement de la sécurité nucléaire et de prévention du terrorisme nucléaire, il est crucial qu'un plus grand nombre d'États adhèrent aux instruments juridiques pertinents à cet égard, y compris la CPPMN, et les appliquent.

96. Le Bélarus, qui est partisan du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, s'acquitte rigoureusement de ses obligations dans le cadre du TNP et de son accord de garanties. Il attache beaucoup d'importance au renforcement du système des garanties de l'Agence et estime que le protocole additionnel devrait constituer la norme de vérification. Le Bélarus a l'intention d'achever les procédures internes nécessaires à la ratification du protocole additionnel.

97. M^{me} ŽIAKOVÁ (Slovaquie) dit que, conformément à la politique énergétique unifiée de l'Union européenne, le nouveau gouvernement slovaque a l'intention de veiller à l'achèvement rapide des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Mochovce et d'accélérer les préparatifs de la construction d'une nouvelle source de puissance nucléaire. Un bouquet énergétique optimal et bien équilibré mettant l'accent sur les technologies à faible émission de carbone constitue un des plus importants piliers de la politique énergétique de la Slovaquie.

98. La principale priorité dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est de maintenir un niveau élevé de sûreté dans les installations nucléaires. La Slovaquie appuie les tests de résistance de l'Union européenne qui se sont achevés en juin 2012. Le rapport final du Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire a confirmé le niveau élevé de sûreté en Slovaquie et recommandé le maintien des mesures destinées à accroître les niveaux de sûreté adoptées même avant l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, en particulier celles liées à la gestion des accidents graves. La Slovaquie est en train d'élaborer un plan d'action national pour répondre aux constatations et aux recommandations des tests de résistance, conduire des visites de suivi et d'information sur les sites, renforcer la préparation hors site aux situations d'urgence, et assurer la transparence et la participation du public.

99. En 2012, la Slovaquie a accueilli une mission IRRS pour examiner l'efficacité de son cadre réglementaire pour la sûreté nucléaire et la radioprotection dans les installations nucléaires, en ayant présentes à l'esprit les implications de l'accident de Fukushima. L'équipe de cette mission a examiné et déterminé un certain nombre de bonnes pratiques, en soulignant l'indépendance de l'Autorité de réglementation nucléaire de la République slovaque ainsi que la bonne organisation, l'ouverture et la transparence de ses processus réglementaires. Elle a en outre fait des recommandations sur les aspects pouvant être améliorés. Ces recommandations ont été minutieusement analysées, et un plan d'action a été élaboré en vue de leur mise en œuvre. Une mission de suivi devrait avoir lieu en 2015 pour évaluer les progrès accomplis.

100. En juin 2012, une mission OSART a été effectuée à la tranche V-2 de la centrale nucléaire de Bohunice dans le cadre du suivi d'une mission conduite en novembre 2010. Les domaines suivants : gestion, organisation et administration, opérations, maintenance, appui technique, expérience d'exploitation, radioprotection, chimie, planification et préparation des interventions d'urgence, et exploitation à long terme, ont été examinés, et les progrès accomplis ont été jugés excellents ou satisfaisants.

101. Au cours de la quatrième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, tenue à Vienne en mai 2012, la Slovaquie a présenté son rapport national et répondu à 94 questions écrites. Plusieurs de ses bonnes pratiques ont été notées, y compris la mise en œuvre avec succès de son plan pour la collecte centralisée, le tri et l'entreposage des déchets radioactifs des établissements et des sources orphelines, le déclassé efficace des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bohunice, et sa vaste coopération internationale ouverte. Le niveau de sûreté élevé de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs en Slovaquie a aussi été confirmé. L'Autorité de réglementation nucléaire de la République slovaque a par la suite invité les organismes slovaques compétents à adopter des mesures pour mettre en œuvre les conclusions de la réunion.

102. La deuxième réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire tenue à Vienne en août 2012 a analysé et discuté les enseignements tirés de l'accident de Fukushima, et examiné les dispositions de cette convention. La Slovaquie a soumis à cette réunion un rapport national spécial dans lequel elle a décrit en détail les mesures mises en œuvre et les enseignements tirés de l'accident. Elle est en train de préparer un plan d'action national basé sur les résultats de cette réunion et les tests de résistance européens.

103. La sûreté nucléaire est une responsabilité nationale, et le cadre existant d'instruments juridiques internationaux fournit une base adéquate pour la préserver et la renforcer au plan national comme international. La Slovaquie appuie toute mesure conduisant à l'adhésion des pays qui lancent des programmes électronucléaires aux conventions internationales pertinentes, notamment à la Convention sur la sûreté nucléaire et à la Convention commune. Elle reste prête à discuter de mesures destinées à renforcer la mise en œuvre de ces conventions.

104. La Slovaquie s'est réjouie de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires tenue à New York en septembre 2011, notamment de son appel en vue de la réalisation rapide d'exams nationaux des dispositions et des capacités de préparation et de conduite des interventions d'urgence. À cet égard et par suite de la cinquième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire tenue en 2011, le gouvernement slovaque a approuvé la conduite d'un exercice national de simulation d'un accident de centrale nucléaire pour tester la coordination et la coopération horizontales et verticales dans la gestion d'un tel événement, compte tenu de l'expérience acquise de l'accident de Fukushima. Cet exercice aura lieu en octobre et l'évaluation et les conclusions seront disponibles en décembre 2012.

105. Soulignant l'importance de la coopération technique avec l'Agence, M^{me} Žiaková dit que la réunion des agents de liaison nationaux de la région Europe s'est tenue à Bratislava plus tôt l'année en cours. Lors de cette réunion, la mise en œuvre des projets régionaux pour 2012-2013 a été analysée et des concepts régionaux pour le cycle du programme de coopération technique 2014-2015 ont été examinés. La Slovaquie reste prête à contribuer au programme de coopération technique en fournissant des experts et des moyens didactiques et en acceptant des boursiers et des visiteurs scientifiques parrainés par l'Agence.

106. M^{me} DRÁBOVÁ (République tchèque) dit que l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi a eu une influence considérable sur les activités de son pays au cours des 18 mois précédents.

Plus on en apprendra d'une analyse rigoureuse de cet accident, mieux on comprendra le comportement des centrales et des matières nucléaires dans des conditions extrêmement défavorables ; les enseignements tirés pourraient ensuite être pris en compte dans des activités ultérieures. Tous les membres de la communauté internationale ont essayé de tirer des enseignements de cet événement tragique pour renforcer la sûreté de leurs installations nucléaires et prévenir des accidents similaires à l'avenir. En tant que Présidente de la Commission des normes de sûreté de l'Agence, M^{me} Drábová n'épargnera aucun effort pour contribuer à ces activités. Il est essentiel de mettre en œuvre les normes et les instruments juridiques existants aussi pleinement et aussi efficacement que possible et d'utiliser de manière appropriée les services de l'Agence ayant trait à la sûreté. Il conviendrait aussi de noter que la responsabilité de la sûreté nucléaire incombe au premier chef aux exploitants et aux États concernés.

107. La République tchèque respecte toutes ses obligations et tous ses engagements internationaux ayant trait à la sûreté nucléaire et s'efforce d'apporter des améliorations dans tous les domaines pertinents. En 2012, elle a démontré sa détermination au cours de la quatrième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et de la deuxième réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire. Le niveau élevé de sûreté et de préparation en République tchèque a été reconnu au cours de ces deux réunions. La République tchèque veille à l'évaluation périodique de la sûreté de ses installations nucléaires, complétée par des examens par des pairs indépendants et des missions de l'Agence. Jusqu'à la fin de 2012, la République tchèque aura reçu cinq missions OSART dans ses centrales nucléaires, et les préparatifs sont en cours pour une mission IRRS en 2013. Elle a en outre fourni des experts pour des équipes d'examen dépêchées dans d'autres pays.

108. À la lumière de l'accident de Fukushima, la République tchèque a effectué une réévaluation sans précédent des risques et de la sûreté de ses centrales nucléaires de Dukovany et Temelín dans le cadre des tests de résistance de l'Union européenne. Les vérifications ont montré la capacité des centrales de résister à des influences externes extrêmes et à des accidents hautement improbables, et n'ont permis de détecter aucune insuffisance majeure qui pourrait nuire à la sûreté de leur exploitation ou nécessiter une attention immédiate. Toutefois, des mesures possibles ont été déterminées pour améliorer la robustesse et la sûreté des centrales ; elles seront analysées en détail et mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'action national en cours d'élaboration dans le cadre du suivi des tests de résistance.

109. Afin de maintenir la sûreté nucléaire à travers le monde, la République tchèque a aidé d'autres pays dans ce domaine en partageant son savoir-faire et en faisant des contributions volontaires aux activités prioritaires, ce qui fait d'elle un contribuant net au programme de coopération technique de l'Agence. Ce programme reste un outil très précieux pour le développement et la collaboration entre États Membres, même si la forme de participation diffère d'un pays à un autre. La République tchèque envisage de développer son programme nucléaire mais est confrontée au problème du manque d'experts qualifiés. À travers le programme de coopération technique, qui offre des possibilités de formation théorique et pratique, elle pourrait renforcer sensiblement sa base de connaissances nucléaires et établir une nouvelle génération de spécialistes du nucléaire.

110. La nécessité de promouvoir l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques va de pair avec celle de renforcer la sécurité nucléaire et de réduire au minimum le risque de prolifération nucléaire. Pour prévenir, détecter et surmonter les menaces d'utilisation abusive des matières et des installations nucléaires et lutter contre le terrorisme nucléaire, il faut des mesures nationales vigoureuses et une coopération internationale efficace. La République tchèque respecte toutes ses obligations au titre des conventions internationales pertinentes et a pris des mesures volontaires supplémentaires telles que l'adhésion au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des

sources radioactives, en réponse aux derniers développements survenus dans le monde. Lors du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul en 2012, elle a renouvelé son engagement politique en faveur de la réalisation des objectifs partagés de désarmement nucléaire, de non-prolifération nucléaire et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Immédiatement après, elle a accueilli une conférence sur les réalisations et les défis dans le cadre du programme de Prague pour explorer les progrès accomplis en ce qui concerne les trois piliers du programme de sécurité de Prague, à savoir la limitation des armements, la non-prolifération et la sécurité nucléaire, et leurs interrelations.

111. La République tchèque estime que les contrôles rigoureux des exportations jouent un rôle crucial dans la prévention du trafic illicite des matières nucléaires et des sources radioactives et dans la diffusion d'équipements et de technologies sensibles. Elle approuve donc tous les efforts visant à renforcer les politiques, les pratiques, les mécanismes et les régimes internationaux dans ce domaine. La République tchèque est aussi résolument partisane de l'adoption et de la mise en œuvre universelles d'accords de garanties généralisées, avec des protocoles additionnels, comme norme de vérification.

112. L'Agence joue un rôle indispensable dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, comme cela a été souligné à la première réunion du comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP de 2015, tenue à Vienne en mai 2012. La République tchèque continue d'appuyer les capacités de vérification indépendante de l'Agence, à travers son programme d'appui pour les garanties et un financement direct. Début 2012, elle a versé une deuxième contribution extrabudgétaire de plus d'un million de couronnes au projet ECAS.

113. M. OSMAN (Bangladesh) dit que son pays a démontré son attachement à la non-prolifération nucléaire en signant des instruments tels que le TNP et le TICE et en concluant un accord de garanties et un protocole additionnel avec l'Agence. Le Bangladesh, qui est fermement attaché à un désarmement général et à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, accueille avec satisfaction la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, qui doit se tenir plus tard en 2012.

114. La crainte des risques de l'utilisation de l'énergie nucléaire ne doit pas porter atteinte à ses avantages possibles pour l'humanité. Les accidents ont été rares et causés par des technologies inadéquates, l'erreur humaine et les failles de sûreté des sites. Il importe de tirer le plus d'avantages possibles de la technologie nucléaire en réduisant les risques au minimum et en augmentant la confiance du public grâce à un accent accru sur la sûreté et la sécurité.

115. Le gouvernement bangladais s'emploie à réaliser la vision d'un Bangladesh numérique avec comme but de le transformer en pays à revenu intermédiaire fondé sur les connaissances et guidé par la technologie, à l'horizon 2021. Cette vision nécessite des programmes visant à éradiquer la pauvreté et la faim, assurer la sécurité alimentaire et énergétique, atteindre la durabilité environnementale, combattre les maladies mortelles et créer une capacité nationale de lutte contre les effets néfastes du changement climatique. L'un des outils à utiliser pour la réaliser est la technologie nucléaire.

116. Le Bangladesh a profité de la coopération avec l'Agence à travers le recours à la technologie nucléaire dans diverses activités de R-D, telles que celles ayant trait au développement agricole ainsi qu'au diagnostic et au traitement de nombreuses maladies, dont le cancer. L'énergie d'origine nucléaire est considérée comme un élément clé du bouquet énergétique national. Pour répondre à la demande croissante et étendre l'électrification à tous à l'horizon 2021, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre le projet de centrale nucléaire de Roopur qui, d'après les prévisions, devrait produire 2000 MW d'ici 2020 et 2000 MW supplémentaires à l'horizon 2030. Les études et les enquêtes nécessaires ont été lancées, une loi portant création d'un organisme de réglementation

indépendant a été promulguée et un accord a été signé avec le pays vendeur, la Fédération de Russie. M. Osman remercie l'Agence pour sa coopération en cours à cet égard. Le Bangladesh donne la priorité absolue à la radioprotection et à la sûreté et la sécurité nucléaires dans la mise en œuvre du projet. Il compte sur les codes, les principes directeurs et les normes de sûreté de l'Agence et d'autres reconnus sur le plan international et les rendra obligatoires à toutes les phases de la conception, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance de la centrale nucléaire. M. Osman appelle les pays vendeurs et l'Agence à adopter des programmes spéciaux pour les pays en développement, en particulier les PMA, pour lesquels l'électronucléaire pourrait être la source la plus viable d'énergie.

117. Le gouvernement bangladais entend assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique de la population du Bangladesh. Il a besoin d'énergie pour répondre aux besoins du pays en matière de développement et estime que l'électronucléaire est la seule solution efficace respectueuse de l'environnement. Conformément à l'accent mis par l'Agence sur l'application de la science nucléaire pour permettre d'accroître la quantité et renforcer la sûreté des produits alimentaires tout en conservant les sols et les ressources en eau, la technologie nucléaire est utilisée au Bangladesh dans diverses applications agricoles, y compris la mise au point de variétés de riz à hauts rendements résistantes à la salinité.

118. M. Osman remercie l'Agence de son appui, à travers le programme de coopération technique et le RCA, pour la mise en valeur des ressources humaines et la création de capacités dans l'utilisation des techniques nucléaires dans divers secteurs économiques au Bangladesh. Il exprime l'espoir que cette assistance et cette coopération précieuses se poursuivront.

119. L'Agence joue un rôle central en coordonnant les efforts internationaux visant à renforcer la sûreté nucléaire dans le monde, promouvoir une culture mondiale de sûreté nucléaire et fournir des compétences et des conseils. Le renforcement de la coopération internationale et régionale permettra d'assurer le niveau de sûreté le plus élevé sur la base des prescriptions de sûreté de l'Agence.

120. Le Bangladesh reconnaît la nécessité de renforcer le système national, régional et international de préparation et de conduite des interventions d'urgence, et de resserrer la coopération entre les organismes de réglementation nationaux et les organismes nationaux et internationaux compétents. Pour ce faire, il est essentiel d'accroître le partage de l'information, la transparence et l'échange des meilleures pratiques entre États Membres dans les situations d'urgence nucléaire, et de promouvoir et d'accroître encore la portée de l'intervention de l'Agence dans ces situations.

121. M. VINHAS (Brésil) dit que son pays, en tant que membre fondateur et fervent partisan de l'Agence, apprécie sa participation active à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio en juin 2012. Cette conférence a permis notamment des discussions de fond sur le rôle de la technologie nucléaire dans le développement durable, dans des domaines tels que la production d'électricité à faible émission de carbone, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau et les océans.

122. En outre, dans le domaine des applications nucléaires pacifiques, le Brésil accueille avec une grande satisfaction les mesures prises peu auparavant par le Directeur général en vue de renforcer davantage la coopération entre l'Agence et la FAO dans les domaines de la production et de la sécurité alimentaires. Leurs efforts communs aideront à faire encore des progrès en ce qui concerne la lutte contre les fléaux que sont la faim et la pauvreté dans le monde, et les discussions techniques qui auront lieu lors du Forum scientifique de 2012 sont particulièrement utiles.

123. L'année 2012 marque le 45^e anniversaire du Traité de Tlatelolco. Au cours d'une cérémonie organisée en février, ses 33 membres ont ravivé l'espoir que la zone pionnière exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes continue d'inspirer d'autres régions du monde. La confiance créée en Amérique latine à travers ce traité et l'ABACC pourrait servir de référence pour

d'autres initiatives. Il pourrait être particulièrement bénéfique de partager les enseignements tirés et l'expérience acquise dans la création des cadres juridiques et politiques pertinents avec les parties concernées par la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient qui doit se tenir en décembre 2012 à Helsinki.

124. Le Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire aussi célèbre son 15^e anniversaire en 2012. Ses membres s'efforcent de respecter les normes de sûreté et de sécurité nucléaires les plus strictes aux plans national et régional et entendent continuer à explorer les synergies bénéfiques entre ce forum et l'Agence.

125. État partie au TNP depuis 15 ans, le Brésil réaffirme son engagement inébranlable en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Bien qu'il ne se fasse aucune illusion sur le fait qu'un monde exempt d'armes nucléaires ne peut devenir une réalité en quelques années, il estime qu'il faut à tout prix établir une sorte d'horizon politique concret en adoptant un calendrier souple mais contraignant pour l'élimination de tous les arsenaux nucléaires. Le Brésil est profondément déçu du déséquilibre croissant dans le régime du TNP entre les obligations de plus en plus importantes en ce qui concerne le pilier de la non-prolifération et les progrès lents en ce qui concerne celui du désarmement, déséquilibre qui nuit à l'intégrité et la crédibilité de ce régime. Les États non dotés d'armes nucléaires qui respectent leurs obligations de non-prolifération de bonne foi ne peuvent être astreints à des garanties de plus en plus intrusives, englobant pratiquement tout, alors qu'on ne demande rien aux États dotés d'armes nucléaires. Cette situation n'est pas durable et doit urgemment changer grâce à des mesures concrètes visant à mettre en œuvre les obligations de désarmement découlant du TNP. La plus grande prudence s'impose lorsqu'on accroît le fardeau des garanties pesant sur les États non dotés d'armes nucléaires qui respectent leurs obligations au titre du TNP. Les cas de non-respect requièrent des approches exceptionnelles, mais celles-ci ne peuvent être appliquées sans discernement comme norme de vérification de l'Agence. Le Secrétariat doit certes disposer des outils dont il a besoin pour exercer ses fonctions statutaires et superviser le respect des obligations volontaires des États en matière de garanties, mais cette tâche doit être effectuée dans le cadre de certains paramètres juridiques et politiques qui doivent être précis et clairement définis au risque d'être utilisés de manière abusive. Le Conseil des gouverneurs doit donc être dûment informé de l'élaboration des politiques clés, en particulier de la méthode de contrôle au niveau de l'État, et prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour permettre d'aboutir à une compréhension commune dans ce domaine. Cela permettra de renforcer le pouvoir de ces politiques.

126. Le rôle de l'électronucléaire en général a été réévalué au lendemain de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Cet accident, qui est survenu en pleine renaissance nucléaire, a servi à rappeler les risques réels connexes. En tant que principal organe chargé des questions nucléaires internationales, l'Agence a organisé la conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire présidée par le Brésil, à la suite de cet accident.

127. Les États Membres doivent adopter une approche intégrée de la sûreté nucléaire conciliant les efforts nationaux et internationaux. Le Brésil a souscrit à toutes les conventions sur la sûreté nucléaire. À la suite de l'accident de Fukushima, les autorités nationales ont conduit des tests de résistance dans les centrales nucléaires du pays pour déterminer les facteurs nouveaux, peut-être exceptionnels, de risque. L'organisme de réglementation a en outre demandé aux exploitants des centrales d'effectuer des études actualisées visant, entre autres, à renforcer la protection contre les risques externes et internes et à améliorer les politiques de préparation aux situations d'urgence. Des évaluations communes ont aussi été conduites avec d'autres membres du Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire. Le Brésil espère participer activement à la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire, qui doit se tenir en décembre 2012.

128. Tout en reconnaissant le rôle central joué par l'Agence en ce qui concerne les questions de sécurité nucléaire, M. Vinhas souligne qu'il ne faut pas que les préoccupations légitimes concernant la possibilité d'actes malveillants à l'encontre d'installations nucléaires ou mettant en jeu des matières nucléaires entravent l'utilisation et le développement des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le Brésil s'est entendu avec l'Agence pour établir à Rio de Janeiro un centre d'appui à la sécurité nucléaire, qui accordera initialement la priorité aux capacités nationales et pourrait plus tard servir de centre régional pour la coopération ou l'assistance. Ce centre est aussi destiné à faire partie d'un réseau international de centres d'appui.

129. Le Brésil attend avec intérêt la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire qui doit se tenir à Vienne en juillet 2013 et donnera l'occasion d'évaluer les efforts mondiaux accomplis jusque-là.

130. La sécurité nucléaire est étroitement liée au désarmement nucléaire. Au cours de la décennie précédente, l'écart entre les programmes d'activité de l'Agence et ceux d'organismes comme la Conférence sur le désarmement, la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence d'examen du TNP s'est réduit. Il faut poursuivre cette tendance car on ne peut vraiment promouvoir la sécurité nucléaire que dans un monde exempt d'armes nucléaires.

131. M. OSAISAI (Nigeria) remercie le Directeur général non seulement pour les efforts inlassables qu'il déploie pour résoudre les questions épineuses du terrorisme nucléaire et de la sécurité des matières nucléaires, mais aussi pour avoir créé une plateforme en vue d'un dialogue mondial sur ces questions au cours de l'année précédente. Le Nigeria félicite l'Agence d'avoir dispensé des formations et fourni du matériel spécialisé à certains États Membres pour la lutte contre le trafic de matières nucléaires, établi le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire pour diriger l'élaboration de meilleures pratiques en sécurité nucléaire, et mis en vigueur le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire à la suite de l'accident de Fukushima. Il se réjouit de ce que plus de 100 pays notifient actuellement des incidents de vol ou d'autres activités illicites mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives à la base de données sur le trafic illicite de l'Agence.

132. Le Nigeria est disposé à participer au réseau mondial des centres d'appui à la sécurité nucléaire. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour non seulement appuyer les politiques et les programmes de l'Agence visant à améliorer la sûreté et les garanties des installations nucléaires à travers le monde, mais aussi renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de préparation et de conduite des interventions d'urgence. M. Osaisa prend bonne note de la détermination du Directeur général à encourager les États Membres à ratifier l'amendement de la CPPMN de 2005. L'Agence a fait confiance au Nigeria pour accueillir à Abuja en octobre 2012 un atelier régional destiné à promouvoir la ratification de cet amendement pour la région Afrique.

133. Le Nigeria félicite le Directeur général d'avoir réaffirmé l'engagement de l'Agence à œuvrer pour un monde exempt d'armes nucléaires au cours de la cérémonie pour la paix organisée à Nagasaki à l'occasion du 65^e anniversaire du largage des bombes atomiques sur le Japon. Il faut que les États Membres reconnaissent l'importance de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Nigeria apprécie l'énormité des obstacles à affronter pour atteindre un tel objectif, mais espère qu'avec l'engagement des États Membres, ils pourront être surmontés au cours des années suivantes.

134. L'Agence encourage la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. Les États Membres doivent faire preuve d'un engagement accru en faveur des programmes de l'Agence visant à renforcer le développement durable comme base de l'avènement de la paix et de l'harmonie dans le monde en œuvrant pour la non-prolifération des armes nucléaires.

135. Compte tenu du rôle important joué par le Conseil des gouverneurs, il est essentiel que les groupes régionaux parviennent à un consensus sur les États Membres qui seront désignés pour y siéger. Le Nigeria est l'un des pays désignés par consensus par le Groupe africain et, s'il est élu par la Conférence générale, il se servira de cette mission pour renforcer davantage la mise en œuvre du mandat de l'Agence.

136. Le thème du Forum scientifique 2012 revêt un intérêt particulier pour le Nigeria. Ce forum portera essentiellement sur le recours à la technologie nucléaire pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et les OMD face au changement climatique et à la croissance démographique dans de nombreuses économies en développement. Étant donné que le Nigeria souffre beaucoup du changement climatique et a une croissance annuelle supérieure à 3 %, les conclusions de ce forum seront utiles pour les efforts nationaux visant à accroître la productivité agricole et à promouvoir la sécurité alimentaire dans le pays.

137. Pour faire face aux divers problèmes de développement, le gouvernement nigérian est en train d'élaborer des programmes en vue de la création de capacités nationales dans l'application non seulement de techniques nucléaires pour la production agricole et la cartographie des sols, mais aussi de techniques de radiotraitement pour la préservation des produits alimentaires afin de contrôler et de réduire au minimum les pertes après-récoltes, et de résoudre les problèmes de santé animale. Des établissements de parties prenantes nationales compétentes des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture utilisent le traitement par l'irradiation pour réduire la détérioration des aliments. Des efforts sont en cours pour porter à 1 mégacurie la puissance de la source au cobalt 60 de l'installation d'irradiation du Centre de technologie nucléaire à Abuja et la construction d'un magasin de produits est en passe d'être achevée. Avec l'appui continu de l'Agence, l'installation d'irradiation gamma pourrait être désignée comme centre régional pour le radiotraitement avec des moyens améliorés et des capacités complètes de gestion de la qualité.

138. Grâce à des projets de coopération technique, le Nigeria est en train de prendre des mesures pour améliorer la sûreté et la qualité des aliments en vue de la consommation locale et de l'exportation. L'Agence a fourni un appui non seulement pour l'établissement et la modernisation de laboratoires analysant les résidus de pesticides et les mycotoxines, mais aussi pour la création de capacités de détection d'une gamme élargie de polluants en vue de la gestion adéquate de la qualité des aliments.

139. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, l'Agence a appuyé les efforts nationaux visant à établir un laboratoire d'hydrologie isotopique au centre de recherche et de formation sur l'énergie de Zaria. Cette installation est actuellement pleinement opérationnelle et sera utile dans le cadre des efforts déployés actuellement par l'Agence pour aider les pays d'Afrique subsaharienne dans le domaine de la cartographie et, à terme, de l'exploitation des aquifères partagés. À cet égard, il convient de noter en particulier le projet de coopération technique RAF/7/010 de l'AIEA intitulé « Appui à une gestion intégrée des ressources en eau des systèmes aquifères d'Iullemeden et de Taoudéni/Tanezrouft et du fleuve Niger ».

140. En ce qui concerne la santé humaine, le Nigeria reçoit de l'assistance de l'Agence depuis 1996 sur la détection précoce et la prise en charge du cancer. Il a signé un mémorandum d'accord avec elle en 2008 pour une assistance dans la création de capacités et la modernisation des installations de médecine nucléaire et de radiothérapie dans dix hôpitaux tertiaires sur une période de six ans. Une douzaine de médecins de médecine nucléaire sont en train de suivre une formation spécialisée dans le cadre du programme de bourses de l'Agence, et plus de deux douzaines de spécialistes de la radiothérapie ont déjà suivi une telle formation. M. Osaisai salue les efforts faits par l'Agence pour aider le Nigeria à créer des capacités nationales de formation de ces spécialistes. Ces efforts constituent un élément important du plan national intégré de lutte contre le cancer du pays qui devrait

être achevé en 2017. À la lumière des synergies qui se sont développées au fil des ans, le Nigeria espère que ses programmes dans le domaine de la santé humaine continueront de profiter du PACT.

141. La mise en œuvre du programme électronucléaire du Nigeria, qui vise à diversifier la base de production d'énergie du pays pour garantir son autosuffisance et sa sécurité énergétiques à long terme, est en très bonne voie. C'est une importante entreprise nationale qui entraîne d'énormes investissements en ressources humaines et matérielles à long terme. Étant donné que sa durabilité et son succès dépendront dans une large mesure de la disponibilité d'un personnel solide et compétent, des efforts considérables ont été consacrés à la mise en place d'une infrastructure de formation. Un solide partenariat s'est enraciné entre la Commission nigériane de l'énergie atomique et les universités nationales participantes, avec la précieuse assistance de l'Agence, pour l'élaboration et la mise en œuvre communes de programmes d'études universitaires et de formations dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires ainsi que de la sécurité nucléaire.

142. Des cadres législatifs et réglementaires appropriés sont aussi essentiels pour le succès du programme électronucléaire. Un projet de législation nucléaire nationale visant à amender la loi sur l'énergie atomique du Nigeria a à présent été finalisé, et on est en train d'amender la législation nationale sur la réglementation nucléaire afin qu'elle soit suffisamment robuste pour réglementer adéquatement l'industrie électronucléaire nationale émergente.

143. Le Nigeria a effectué des travaux préliminaires de choix et de caractérisation de sites pour sa première série de centrales nucléaires. Les deux sites préférés, Geregu dans l'État de Kogi, et Itu dans l'État d'Akwa Ibom, feront l'objet d'études d'évaluation plus poussées.

144. Une stratégie et un mécanisme efficaces de gestion sûre des déchets nucléaires doivent être élaborés pour promouvoir l'acceptation d'un programme électronucléaire par le public. À cet égard, le Nigeria a établi une politique de gestion des déchets nucléaires et a commencé à mettre en place des installations pour la gestion globale des déchets radioactifs de faible et moyenne activité, avec l'assistance de l'Agence.

145. La décision de se lancer dans un programme électronucléaire est le droit inaliénable de toute nation souveraine, mais un tel programme doit être mis en œuvre avec l'appui des partenaires du développement et avoir la confiance de la communauté internationale. Le programme du Nigeria est entièrement destiné à des fins pacifiques et bénéficie de l'appui de l'Agence et d'autres partenaires. Les États-Unis d'Amérique ont fourni une assistance utile pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Le Nigeria a signé deux accords de coopération avec la Fédération de Russie : l'un sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'autre sur la mise en œuvre du programme électronucléaire du Nigeria.

146. Pour promouvoir le respect des obligations du pays visant à garantir la sûreté, les garanties et la sécurité nucléaires, l'Autorité nigériane de réglementation nucléaire a élaboré un large éventail de règlements et de principes directeurs visant à renforcer le cadre réglementaire national. M. Osaisai remercie l'Agence des efforts qu'elle déploie pour évaluer l'efficacité de l'infrastructure réglementaire du Nigeria par le biais de missions d'experts, d'examen par des pairs et d'ateliers de formation appropriés. Le Nigeria a adhéré à tous les traités et conventions pertinents avant de lancer l'exploitation de centrales nucléaires et les a ratifiés.

147. Étant donné qu'il utilise divers instruments de détection et de mesure des rayonnements dans de nombreuses applications nucléaires, le Nigeria a demandé une installation pour l'étalonnage des instruments, la mesure des doses individuelles et l'étalonnage du matériel de thérapie. Il apprécie donc l'assistance de l'Agence en ce qui concerne l'équipement du laboratoire secondaire d'étalonnage en dosimétrie de l'institut national de radioprotection et de recherche d'Ibadan.

La séance est levée à 13 h 30.